Compte d'épargne en ligne Premium: information précontractuelle

Informations relatives à BNP Paribas Fortis sa

Le Compte d'épargne en ligne Premium est un produit de BNP Paribas Fortis sa, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles (RPM Bruxelles 0403 199 702, TVA BE 403 199 702, FSMA nr. 25.879A), agissant en qualité de fournisseur du service.

BNP Paribas Fortis sa est soumise au contrôle prudentiel de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles et au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles en matière de protection des investisseurs et des consommateurs et inscrite comme agent d'assurances sous le n° FSMA 25879 A.

Caractéristiques du Compte d'épargne en ligne Premium

Le Compte d'épargne en ligne Premium est régi par les Conditions Particulières applicables aux Compte d'épargne en ligne Premium.

- Le Compte d'épargne en ligne Premium est un compte d'épargne réglementée soumis aux dispositions de l'AR CIR'92.
- Il peut être ouvert via PC banking ou via les agences de la banque.
- Le Compte d'épargne en ligne Premium est destiné aux personnes physiques.
- Le montant des dépôts sur le compte n'est pas limité.
- Le Compte d'épargne en ligne Premium ne peut jamais présenter un solde négatif.

Rémunération

La rémunération du Compte d'épargne en ligne Premium est constituée d'un taux de base, et d'une prime de fidélité, tous exprimés en un pourcentage sur base annuelle.

- Taux de base: 0,01%
- Prime de fidélité: 0,10%

L'intérêt de base

L'intérêt de base est calculé jour par jour.
Le taux de base n'est pas garanti et peut être modifié quotidiennement en fonction des changements de taux éventuels.
Un seul et unique taux intérêt de base est applicable par dépôt d'épargne à un moment déterminé

La prime de fidélité

Pour l'acquisition de la prime de fidélité, le montant doit rester 12 mois consécutifs en dépôt.
Un montant pour lequel la prime de fidélité est acquise est replacé automatiquement pour une nouvelle période de 12 mois.
Le taux de la prime de fidélité applicable au moment du versement ou au début d'une nouvelle période de fidélité reste applicable pendant l'intégralité de la période de fidélité.

Tarif appliqué

Le taux de base et la prime de fidélité du Compte d'épargne en ligne Premium sont valables pour autant que le solde du Compte d'épargne en ligne Premium soit de 12.500 EUR minimum.
Si, le solde du compte s'élève à moins de 12.500 EUR, c'est le taux de base du compte d'épargne réglementé ordinaire qui sera appliqué (voir liste des tarifs).
Si lors d'un nouveau versement ou au début d'une nouvelle période de fidélité, le solde du compte s'élève à moins de 12.500 EUR, c'est la prime de fidélité du compte d'épargne réglementé ordinaire qui sera appliqué (voir liste des tarifs).

Ces tarifs sont mentionnés dans la liste des tarifs disponibles dans les agences BNP Paribas Fortis et sur le site web www.bnpparibasfortis.be

Les intérêts et primes de fidélité acquis par les personnes physiques sont exonérés de précompte mobilier jusqu'à concurrence de 1.880 EUR d'intérêts par an (2016).

Frais

L'ouverture, la clôture, la gestion, les extraits de compte disponibles en PC banking ou aux imprimantes d'extraits et toutes les opérations sur le Compte d'épargne en ligne Premium sont gratuites.
Pour des comptes avec un solde < 25,00 EUR et sur lesquels aucun retrait ou versement n'a eu lieu depuis 10 ans, dont le titulaire a au moins 24 ans et ne détient pas d'autres comptes auprès de BNP Paribas Fortis, les frais de gestion s'élèvent à 2,50 EUR par année.
En cas d'envoi des extraits de compte par la poste, les frais de port sont facturés (à partir du 1 avril 2015).
La banque peut à tout moment modifier les caractéristiques, conditions et autres modalités du Compte d'épargne en ligne Premium précisées ci-avant. Les informations concernées seront donc modifiées en conséquence.

Droit de rétractation – Droit de résiliation

Vous disposez d'un droit de rétraction concernant la souscription du Compte d'épargne en ligne Premium sans pénalités et sans indication de motif. Vous pouvez exercer ce droit pendant 14 jours calendrier à dater de la conclusion du contrat.
Vous ne pouvez en ce cas être tenu qu'au paiement des frais éventuels afférents au service effectivement fourni selon le tarif en vigueur. A défaut d'exercer le droit de rétractation, votre Compte d'épargne en ligne Premium restera maintenu pour une période indéterminée.
Conformément aux modalités fixées à l'article 14 des Conditions Générales de BNP Paribas Fortis sa, vous avez la possibilité ainsi que la Banque de clôturer le Compte d'épargne en ligne Premium.

Droit applicable - Juridiction compétente – Varia

Les relations qui vous lient à la Banque, tant celles préalables à l'ouverture du compte épargne que celles qui résulteront de son ouverture, sont régies par le droit belge.
Toute action relative à la convention du compte épargne et à son exécution sera faite devant le juge désigné à l'article 23 des Conditions Générales de BNP Paribas Fortis sa.
Toute communication dans le cadre et/ou en vertu de l'ouverture du compte épargne est faite dans la langue qui a été enregistrée dans les fichiers de la banque lors de votre entrée en relation avec celle-ci.

Recours

Sans préjudice des recours en justice, vos réclamations éventuelles peuvent être adressées par écrit à:

BNP Paribas Fortis sa
Gestion des Plaintes
Montagne du Parc 3
1000 Bruxelles
Fax: +32 2 228 72 00

Si la solution proposée par la banque ne vous satisfait pas, vous pouvez soumettre le différend au:

Ombudsfin – Ombudsman en conflits financiers
North Gate II - Boulevard du Roi Albert II 8, bte 2 - 1000 Bruxelles
Fax: +32 2 545 77 79
E-mail: ombudsman@ombudsfin.be
www.ombudsfin.be